

Raymond Gevaert

Vice-président de la FIPF

Membre du Conseil d'Administration de la FIPF

Président de la B.V.L.F (Association des professeurs de français de la Communauté Flamande de Belgique)

Maître de conférences et conseiller académique à la K.U.Leuven (Belgique)

Ancien professeur de FLE de l'enseignement secondaire

Déclaration d'intention et de motivation pour la candidature à la vice-présidence de la FIPF

1 Connaissance du terrain : quotidien du professeur de français, vie associative, treize ans au service de la FIPF

1.1 Une longue carrière de professeur de FLE dans diverses filières de l'enseignement secondaire, dans un pays où la coexistence linguistique et culturelle, parfois difficile, entre les diverses communautés est une source permanente de défis et de remise en question professionnelle pour un professeur de français, m'a offert le privilège de pouvoir partager au quotidien avec mes collègues les moments de bonheur et de doutes de l'enseignant de langue étrangère confronté à des jeunes à la difficile recherche de leur identité.

Pendant vingt ans, j'ai eu la possibilité de mettre mon plaisir d'enseigner et le fruit de mon expérience au service de la guidance et de la formation continue de mes collègues. Enfin, depuis maintenant dix-neuf ans, je puis combiner cette fonction avec une charge de recherche et d'enseignement à l'université en didactique du FLE. De 2002 à 2010, je fus président de la commission de rédaction des programmes de FLE dans mon pays. Ces différents parcours, dont la plupart simultanés, m'ont permis de découvrir les divers aspects de notre profession et de mieux appréhender les difficultés et les besoins des professeurs de français.

1.2 Mais plus que ce parcours professionnel, c'est le partage et le dialogue permanent au sein de notre association de professeurs qui m'a permis d'encore mieux découvrir combien la passion pour leur métier, leurs facultés d'engagement et de solidarité animent la vie des enseignants de français. Depuis 2007, j'ai le privilège de présider notre association. En 1998, mon association me désigna comme son représentant à la FIPF au sein de la Commission de l'Europe de l'Ouest. En 1999, la CEO m'a élu à sa présidence et m'a renouvelé sa confiance en 2003. Exceptionnellement, mon mandat fut prolongé jusqu'en juillet 2008. Cette expérience de neuf ans à la présidence d'une commission, jointe à celle d'administrateur de la Fédération depuis 2000, m'a permis

- de pouvoir, dans un esprit de collégialité, mener à bien la réalisation de projets fédérateurs (sites, formations, colloques et 1er congrès européen de 2006)
- d'acquérir une expérience des relations internationales,
- de nouer des contacts fructueux et chaleureux avec de nombreux responsables de divers organismes nationaux et internationaux de la Francophonie,
- de fonctionner avec des sensibilités nationales et régionales très diverses,

- de réaliser mon souhait d'être un président de proximité en allant découvrir sur place, dans 20 pays de la Commission, la réalité du vécu des associations,
- de vivre la richesse de l'interculturalité de façon très concrète et de développer mon sens de l'écoute et du dialogue,
- de développer, grâce à l'aide de collègues européens et autres, l'expérience nécessaire à la construction et à la gestion de projets internationaux en didactique et en politique linguistique.

Ce que ces neuf ans m'ont aussi permis, c'est, grâce à l'amitié, au dévouement et au sens de l'engagement des membres de la CEO, de **développer une présidence collégiale**, faite de dialogue et d'échanges, permettant la responsabilisation de nombreux délégués dans l'élaboration et la gestion des divers projets que la Commission a lancés et réalisés. Cela nécessite

- une vision à moyen et à long terme quant à l'avenir l'enseignement - apprentissage du français et du rayonnement de sa culture,
- une conception non-hexagonale de la francophonie et une forme de «realpolitik» pour le français,
- une confiance dans ses collaborateurs nourrie par le dialogue et la franchise amicale,
- de la détermination et de l'esprit de décision.

2 Bilan d'une vice-présidence

En juillet 2008, à Québec, l'Assemblée générale de la Fédération m'a élu à la vice-présidence de la FIPF.

Durant ces quatre années de mandature, notre équipe du Bureau exécutif, sous la direction de Jean-Pierre Cuq, notre président a pu réaliser nombre d'objectifs qu'elle s'était proposés.

Elle a travaillé, entre autres, à

- une vision à moyen et à long terme quant à l'avenir du français, de son enseignement - apprentissage, et du rayonnement de sa culture, que nous avons pu présenter et défendre auprès des représentants des institutions francophones et auprès de nos bailleurs de fonds;
- la création et au développement, au sein du Bureau, d'une communauté de références quant aux concepts, aux actions et aux pratiques de gestion, condition indispensable à un fonctionnement cohérent et efficace;
- un assainissement de la situation financière de la Fédération et ce en dépit des coupes successives dans les subventions accordées par nos bailleurs de fond;
- la responsabilisation des vice-présidents en leur définissant des tâches et des missions à accomplir;
- la restructuration des congrès régionaux;
- la signature d'un protocole de collaboration avec l' Institut français;
- la création, à l'élaboration et à la mise en fonction de la plate-forme digitale de la FIPF;
- une refonte et à un recadrage des publications de la Fédération;

- la mise en œuvre, avec l'aide du MAEE et de l'OIF, d'un cycle bisemestriel de formation des cadres de nos associations;
- l'élaboration et à la mise en œuvre, dans le cadre de l'accord de coopération avec l'OIF, du projet PEF.

En ce qui concerne mon mandat de vice-président, j'ai plus particulièrement chargé de

- diverses missions en Europe (France, Lettonie, Croatie, Belgique, Allemagne, Espagne, Suisse), au Moyen-Orient et en Afrique;
- de la coordination de la préparation et du suivi du congrès de la Commission du monde arabe à Beyrouth;
- de la préparation du congrès d'Amérique latine à Rosario;
- de la coordination du montage, de la préparation et du suivi du congrès mondial de Durban;
- de l'élaboration de textes permettant la rédaction d'un règlement d'ordre intérieur des commissions;
- du suivi des dossiers du *Français dans le monde*;
- de l'élaboration, avec la secrétaire générale, du projet PEF, en collaboration avec l'OIF;
- de la formation administrative des cadres associatifs;
- dossiers de collaboration et de coopération avec d'autres opérateurs de la Francophonie (AUF, MAEE, Ministères de la Communauté française de Belgique, etc.)
- contacts et collaboration avec la section européenne de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie;
- du suivie, avec la secrétaire générale de dossiers administratifs, juridiques et financiers.

C'est à partir de cet héritage que j'aimerais continuer à contribuer au développement de la Fédération, car nombre de projets lancés durant la mandature qui vient à échéance, demandent soit une mise en œuvre soit un suivi à partir de la connaissance des divers aspects des dossiers.

3 Objectifs pour une vice-présidence

Si je pouvais retirer de ces quatre ans de vice-présidence des facteurs pouvant servir à nourrir un nouveau mandat, ce serait les suivants.

- 3.1 *Fédérer des professeurs*** de français, à partir de leur engagement et de leur disponibilité pour une cause qui leur est chevillée au corps, autour de projets où ils sont impliqués dès l'abord dans la conception, dans l'élaboration et dans la gestion et qui ont des retours vers leurs associations respectives, leur permet de prendre conscience de ce qu'ils peuvent apporter conjointement au rayonnement du français, de prendre confiance en eux et de mesurer concrètement leur solidarité et l'impact professionnel et institutionnel qu'ils peuvent avoir au niveau national ou régional mais aussi auprès de leurs collègues étrangers. Permettre, faciliter et stimuler cette forme d'échange et de développement relationnel, professionnel et interculturel, voilà une tâche à laquelle, je veux m'engager comme vice-président de la FIPF.

2.2 Pour pouvoir mieux répondre aux exigences actuelles de **transparence de fonctionnement et d'efficacité** de gestion, il serait bon de poursuivre et/ou de soumettre à évaluation les modalités actuelles de fonctionnement de la Fédération (présidence collégiale et responsabilisation des présidents et vice-présidents, soutien au fonctionnement du secrétariat général, conseil d'administration et responsabilisation des commissions) en termes de statuts, de fonctionnement administratif et comptable.

2.3 Il est possible pour la Fédération de générer des opérations, telles un congrès, financièrement saines et bénéficiaires à condition de mener une gestion rigoureuse et basée, non seulement sur la **diversification des subventions** mais aussi sur la **création de ressources propres**. Il est donc indispensable pour l'avenir de la Fédération qu'elle puisse générer urgemment des ressources propres en dehors des cotisations de ces membres, et cela devrait être possible à partir de la plate-forme digitale de la Fédération. Il est tout aussi urgent que la FIPF puisse diversifier plus internationalement ses soutiens, car il n'est pas normal que ce soit la seule France qui finance presque essentiellement la vie et le fonctionnement de la Fédération. Des démarches dans ce sens ont entamées auprès des autorités belges et suisses. Ces démarches un suivi à partir des dossiers actuels.

Notre institution est au service de *toute la francophonie*, de tous les professeurs de français de par le monde. Un vice-président doit s'engager à collaborer à la recherche de partenaires financiers auprès d'autres pays de la Francophonie institutionnelle afin de contribuer à l'assainissement du fonctionnement financier de la Fédération.

2.4 Au fil de ces années de vice-présidence, et plus particulièrement lors des négociations pour le financement et le volet politique des congrès, il est apparu clairement combien le dialogue avec nos **partenaires** privilégiés, le MAEE, l'OIF, TV5, RFI, la DGLFLF, l'AUF se déroulait dans un climat de confiance, d'ouverture et de collaboration constructive. Ce climat doit être maintenu et entretenu par des rapports de partenariat et non d'assistance. Parmi d'autres domaines, il en est un où la FIPF se doit de jouer un rôle primordial, celui de la **formation** (initiale et) continue des enseignants de FLE. Nombre de pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine, d'Europe de l'Est et d'Europe centrale sont demandeurs de programmes de formation continue dépassant le cadre d'opérations ponctuelles. La FIPF, par son réseau d'associations déjà impliquées dans des formations de ce type, par le savoir et le savoir-faire de ses membres et respectant sa mission de solidarité, pourrait et devrait contribuer à répondre à ces demandes. Lors de l'ouverture du congrès de Vienne, le secrétaire-général adjoint de l'OIF, Clément Duhaime, a souligné le rôle que la FIPF pourrait jouer en participant à la réalisation du volet de formation de professeurs de l'enseignement primaire et secondaire de la charte de l'OIF.

Xavier North, l'actuel Délégué général à la DGLFLF (Délégation Générale à la langue française et aux langues de France) posait la même question en 2004 quand il disait : «Quand ferons-nous entrer dans nos dispositifs de diffusion linguistique des enseignants libanais, québécois, suisses ou marocains ? Aurions-nous peur de leur «accent» (comme si nous n'en avions pas un à leurs yeux) ?»

S'il est donc une tâche à laquelle un vice-président de la FIPF devrait s'atteler, c'est celle de l'aide à la formation des maîtres. Nous disposons à la FIPF des compétences, du savoir-faire, de la connaissance du terrain. L'exercice d'un mandat à responsabilité à la FIPF ne se comprend que s'il est régi par un esprit de solidarité.

- 2.5** Travailler au développement d'une plus grande **confiance dans les qualifications** des enseignants de FLE, et à la transparence de celles-ci.
- 2.6** Œuvrer par le biais de collaborations avec les instances responsables à l'élaboration de référentiels pour les formations initiales et / ou continues, et plus particulièrement concernant
- les styles d'apprentissage et d'enseignement permettant l'entame d'une réflexion sur mes propres procédures d'apprentissage
 - les sortes d'intelligence
 - les problèmes de rapport entre le savoir déclaratif et les savoirs procéduraux
 - l'approfondissement de la maîtrise des TICe et de leur implémentation à partir d'un catalogue de compétences professionnelles
 - le renouvellement de l'image culturelle de la France et de la Francophonie
 - l'émergence d'une autre francophonie
 - les enjeux des renouvellements des pratiques pédagogiques et didactiques
 - la création d'outils pédagogiques comme par exemple un «Vade-mecum du professeur de FLE/FLES»
 - l'implémentation et le développement de programmes de FLE pour l'enseignement à distance
 - une meilleure maîtrise de la production écrite par les professeurs de FLE pour permettre le développement des compétences de communication professionnelle.
- 2.7** Nécessité de professionnalisation des associations à l'établissement et au suivi de projets de formation

Avec la Fédération Internationale des Professeurs de Français et son réseau d'associations qui regroupe près de 80 000 membres, le français dispose d'une institution unique au monde : il n'y a, dans le domaine de l'enseignement, en général, et dans celui des langues, en particulier, aucune autre structure aussi fortement et mondialement organisée que celle des enseignants de français et, qui plus est, aussi basée sur le partage. Cela révèle tout le militantisme et la capacité de «révolte», au sens noble du terme, au sens du refus de la soi-disant inéluctabilité de la langue unique, de ces professeurs et leur potentiel de mobilisation. Quand on a ressenti, quand a vécu, avec des centaines de professeurs de par le monde, cet engagement inconditionnel pour cette langue, pour cette façon de voir et de vivre le monde, pour cette concrétisation au quotidien du plurilinguisme, alors on n'a plus qu'une seule envie, c'est de pouvoir se mettre au service de ces collègues.